

Service instructeur

DEVI - Service rivières et barrages

Service consulté

AVIS SUR LES PROJETS DE SAGE DOLLER ET LAUCH

Résumé : Le Conseil départemental accompagne techniquement les Commissions Locales de l'Eau des bassins versants de la Doller et de la Lauch et assure l'animation de leur Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Dans le cadre de leur élaboration et de la consultation des assemblées et collectivités, et après avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie du 15 septembre 2017, il vous est proposé d'émettre un avis favorable à ces deux schémas.

Le Département du Haut-Rhin œuvre depuis de nombreuses années pour une gestion équilibrée et durable des cours d'eau, en lien avec les syndicats mixtes de rivières et les autres collectivités qui ont choisi d'exercer cette compétence. La Directive Cadre sur l'Eau et la Loi sur l'Eau nous engagent à mettre en œuvre une gestion équilibrée de l'eau à l'échelle des bassins versants.

Le bassin versant de la Lauch constitue la principale ressource en eau potable de la région de GUEBWILLER. La population et les industriels sont alimentés en eau à partir d'une prise en rivière qui est vulnérable aux pollutions et aux étiages. Par ailleurs, le cours aval de la rivière connaît également des étiages sévères qui impactent fortement la qualité biologique du cours d'eau.

Le bassin versant de la Doller est réputé pour la naturalité de ses écosystèmes, dont certains sont classés au titre de Natura 2000. La Doller présente, dans sa partie médiane, un fort potentiel de mobilité qui nécessiterait une préservation, voire une renaturation. Par ailleurs, la basse vallée de la Doller représente la principale source d'eau potable de l'agglomération mulhousienne et permet d'alimenter plus de 200 000 personnes en eau potable sans traitement, en partie au-delà de son bassin versant.

Le Département, fort de son expertise et de son expérience dans la gestion de l'eau, ainsi que de sa légitimité vis-à-vis des autres acteurs du territoire, contribue activement à l'élaboration et la mise en œuvre de deux SAGE sur ces bassins versants prioritaires de la Lauch et de la Doller, en assurant leur animation technique et administrative.

Projets de SAGE de la Lauch et de la Doller

A ce stade, les deux projets de SAGE de la Lauch et de la Doller ont été validés à l'unanimité, respectivement les 8 et 14 mars 2017 par les Commissions Locales de l'Eau des bassins versants de la Lauch et de la Doller, et la phase de consultation est engagée auprès des collectivités et assemblées. Une enquête publique sera ensuite menée, cet automne, permettant d'envisager une approbation de ces deux SAGE par le Préfet encore fin 2017.

Les projets de SAGE sont **composés de deux documents principaux** :

- **un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)** des ressources en eau, composé de respectivement 43 et 37 dispositions, opposables aux décisions de l'administration de l'Etat et des collectivités dans un rapport de compatibilité ;
- **un Règlement** (composé d'une unique règle pour chaque projet de SAGE) opposable aux personnes publiques ou privées dans un rapport de conformité pour l'exécution de toute installation, ouvrage, travaux ou activité autorisée ou déclarée au titre de la loi sur l'eau (IOTA) ou envisageant la réalisation d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) soumise à déclaration, enregistrement ou autorisation.

Ces documents de planification, élaborés de manière collective à l'échelle de leur bassin versant, fixent les objectifs et les grandes orientations pour une gestion équilibrée de leur ressource en eau, en conciliant la préservation des milieux aquatiques et les usages de l'eau. Ils définissent pour cela un ensemble de mesures visant à orienter l'utilisation, la mise en valeur et la protection quantitative et qualitative des ressources en eau en vue de l'atteinte du bon état des eaux.

La qualité des échanges a permis d'aboutir pour chacun des schémas à une projection réaliste et à des propositions équilibrées pour l'avenir de la gestion de l'eau dans ces bassins versants.

Les présentations de synthèse sont disponibles en **annexes 1 et 2**. Les projets complets des SAGE de la Lauch et de la Doller sont consultables en ligne :

<http://www.gesteau.fr/sage/lauch>

<http://www.gesteau.fr/sage/doller>

La Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie a émis un avis favorable, en date du 15 septembre 2017.

Au vu de ce qui précède, je vous propose d'émettre un avis favorable aux projets de Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins versants prioritaires de la Doller et de la Lauch.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT